Règlement Intérieur

École Française de Karting Anthoine Hubert

Sommaire :

1 - Fonctionnement de l'EFK

2 - Charte de Comportement

3 - Engagements des Participants

4 - Droits et Devoirs des Membres

5 - Sanctions

6 - Révision du Règlement Intérieur

1 - Fonctionnement de l'EFK

1.1 Durée et Horaires

L'École Française de Karting (EFK) est ouverte de début mars à fin novembre. Les cours se déroulent un mercredi sur deux de 13h30 à 17h00, hors vacances scolaires des zones B et C.
Un nombre minimum de cours sera défini en début d'année.

Durée des Cours : Chaque session de cours est d'une durée de 3h30, incluant une partie théorique et une partie pratique.
Un goûter sera organisé durant l'après-midi, les parents/représentants légaux sont invités à participer à l'approvisionnement en boissons et gâteaux ou friandises.

1.2 Encadrement et Matériel

Les cours comprennent des enseignements pratiques et théoriques dispensés par un moniteur diplômé et de membres bénévoles expérimentés. Chaque cours vise à améliorer les compétences des pilotes, tant sur le plan technique que comportemental.

- **Matériel** : L'école fournit les karts (MINIKART Honda GX120 5,5 cv) et contre caution l'équipement de sécurité (casques, combinaisons, tour de cou, pare cote etc.) que l'élève devra apporter à chaque cours. Les élèves doivent respecter les consignes d'entretien et de sécurité.
- **Équipement personnel** : Les élèves doivent porter des gants et des chaussures adaptées (idéalement, des chaussures montantes adaptées). Il leur sera remis un livret de pilote pour suivre leurs progrès et pour les révisions.
- **Entretien** : Les karts sont préparés par les bénévoles avant chaque séance. Les élèves doivent signaler toute anomalie ou dommage constaté sur les karts. Ils devront les rendre propre. La casse du matériel est de la responsabilité du pilote, la remise en état devra être prise en charge par le pilote.

1.3 Rencontres Régionales et Nationales

Les rencontres EFK sont des compétitions organisées à la demande de la FFSA, réunissant plusieurs écoles.

- **Calendrier** : Ces événements ont lieu pendant les week-ends, généralement de mi-juin à mi-juillet pour les réunions régionales et fin août pour la rencontre nationale.
- **Matériel :** Minikart type EFK moteur 2T Nano Max evo 5,5 cv
- **Participation** : La participation à ces rencontres est volontaire et repose sur la sélection des élèves par le Responsable Pédagogique, qui évaluera la préparation et le niveau de chaque enfant.
- **Frais** : Les coûts liés à la participation (inscription, repas, hébergement etc..) sont à la charge de l'élève et de son représentant légal. Un document détaillant ces frais sera fourni avant chaque rencontre.

2 - Charte de Comportement

2.1 Valeurs de l'EFK

Tous les participants doivent adopter et respecter les valeurs fondamentales :

- **Respect de soi et des autres** : Chacun doit agir avec dignité et traiter les autres avec courtoisie.
- **Respect des officiels** : Les décisions des moniteurs et des bénévoles doivent être écoutées et suivies sans contestation.
- **Respect des règlements** : Chaque participant doit connaître et respecter les règles en vigueur au sein de l'école.

2.2 Programme Pédagogique

Le programme pédagogique de l'EFK couvre plusieurs axes essentiels :

- **Pilotage** : Les leçons comprennent la manipulation du kart, les départs en grille, les dépassements, et la maîtrise de parcours d'adresse.
- **Sécurité et réglementation sur circuit** : Les élèves apprendront l'importance des consignes de sécurité, le rôle des officiels, des drapeaux et comment réagir en cas d'incident.
- **Initiation à la sécurité routière** : Apprentissage des règles de circulation et des gestes de sécurité.
- **Atelier Mécanique** : Formation sur les réglages du kart, vérification des pneumatiques, et entretien général.
- **Compétition :** Facilité et accompagner l'accessibilité au karting de compétition

2.3 Charte de Bonne Conduite

Chaque membre doit signer cette charte, qui rappelle l'importance du respect mutuel et de la cohésion. Les pilotes sont également responsables du comportement de leurs accompagnateurs.

Les principes suivants doivent être respectés :

- Adopter un comportement exemplaire.
- Être courtois et poli avec tous les participants et bénévoles.
- Aider à créer une atmosphère conviviale et agréable au sein de l'école.
- Ponctualité et assiduité.
- Engagement, implication et persévérance
- Motivation en compétition.

3 - Engagements des Participants

3.1 Responsable Pédagogique et Moniteurs

Le Responsable Pédagogique et les moniteurs s'engagent à :

- Informer les dirigeants de toute absence et prévoir un remplacement si possible.
- Maintenir une communication cordiale avec tous les membres du club.
- Respecter les règles et valeurs du club tout en encadrant les activités de manière conviviale.
- Accueillir et écouter les parents et les élèves, favorisant un climat de confiance.

3.2 Adhérents - Pilotes

Les pilotes doivent :

- Avoir une licence valide pour pratiquer et confirmer leur inscription en temps voulu.
- Respecter les règles sportives et communiquer tout problème rencontré, que ce soit sur la piste ou en dehors.
- Maintenir leur équipement en bon état.
- Hormis les karts et les véhicules autorisés il est interdit de circuler sur la piste, dans les stands et le paddock à tout engin motorisé.

3.3 Parents - Tuteurs

Les parents et tuteurs jouent un rôle essentiel. Ils doivent :

- Respecter tous les membres en adoptant un comportement positif.
- Participer aux activités de l'école, renforçant ainsi l'unité du club.
- Veiller à ce que leur enfant prenne soin du matériel et respecte les horaires de l'école.
- Communiquer ouvertement avec les moniteurs sur les progrès et attentes de leurs enfants
- Prendre connaissance, respecter et faire respecter le règlement de la piste

3.4 Bénévoles

Les bénévoles sont essentiels au fonctionnement de l'école. Ils doivent :

- Respecter les valeurs du club, incarnant l'éthique et le fair-play.
- Veiller à la sécurité des enfants, en surveillant les comportements sur et hors de la piste.
- Aider à l'organisation des événements, garantissant leur succès par leur collaboration.
- Être disponibles pour soutenir les élèves en cas de besoin.

4 - Droits et Devoirs des Membres

4.1 Droits

Chaque membre, qu'il soit élève, parent, tuteur, ou bénévole, a le droit de :

- **Accéder à des cours de qualité** : Tous les élèves doivent bénéficier d'un enseignement de qualité, dispensé par des éducateurs qualifiés et passionnés.
- **Être respecté par l'ensemble des membres** : Chaque membre doit être traité avec dignité et respect. L'école promeut un environnement sans discrimination ni harcèlement.
- **Bénéficier d'un environnement sécurisé et convivial** : L'école s'engage à maintenir des normes de sécurité élevées et à créer un cadre agréable pour tous.

4.2 Devoirs

Chaque membre a également des devoirs qu'il doit respecter :

- **Payer sa cotisation et respecter les règlements** : Il est impératif de régler les frais d'inscription et de cotisation aux dates fixées et de se conformer aux règlements internes.
- **Maintenir le matériel en bon état** : Chaque membre doit respecter le matériel mis à disposition et s'assurer qu'il est utilisé correctement, pouvant potentiellement affecter la sécurité et le bon fonctionnement des activités.
- **Avoir un comportement respectueux** : Encourager un comportement positif et courtois, en évitant les disputes, la violence, ou toute forme de désaccord public qui pourrait nuire à l'harmonie du groupe.

5 - Sanctions

Tout manquement aux règles et règlements peut entraîner des sanctions appropriées, notamment :

- **Avertissement verbal** : En cas de conduite inappropriée, un avertissement verbal sera donné en première instance, afin de sensibiliser la personne concernée aux comportements à corriger.
- **Exclusion temporaire** : En cas de comportements répétés ou graves, un membre peut être suspendu temporairement d'un cours ou d'un événement spécifique. Cette mesure vise à protéger l'intégrité de l'environnement d'apprentissage.
- **Exclusion définitive de l'école** : Les cas les plus graves, tels que des actions mettant en danger la sécurité des autres ou un comportement inacceptable continu, peuvent conduire à une exclusion définitive.

6 - Révision du Règlement Intérieur

Ce règlement pourra être modifié par décision du comité directeur de l'ASK Angerville. Les membres seront informés de toute modification dans un délai raisonnable afin qu'ils puissent prendre connaissance des nouveaux règlements et y adhérer.

Chaque membre, qu'il soit élève, parent ou accompagnateur, s'engage à respecter ce règlement pour garantir une expérience enrichissante et sécurisée au sein de l'école de karting. Merci de votre collaboration et de votre engagement !